

Avis d'évaluation environnementale

Article 10 de la loi intitulée *The Environmental Assessment Act* (Saskatchewan)

Saskatchewan Research Council

Projet proposé : restaurer le site de l'usine de concentration de l'ancienne mine d'uranium Lorado

Le Saskatchewan Research Council (SRC) propose de restaurer le site de l'usine de concentration de l'ancienne mine d'uranium Lorado, situé tout juste au nord du lac Athabasca. Le projet consiste à élaborer et à appliquer un plan pour restaurer le site de l'ancienne usine de concentration afin de réduire le risque pour la santé des humains et pour l'environnement. Le projet nécessitera la conception et la mise en oeuvre de mesures de stabilisation afin que soient minimisés les risques pour la santé des humains qui découlent des émissions de radon et de l'intensité du rayonnement gamma et que les mesures de confinement des résidus permettent de diminuer la migration dans l'environnement des contaminants issus des déchets de l'usine de concentration et du lac Nero.

Le SRC doit faire approuver le projet par le ministre de l'Environnement de la Saskatchewan pour être en règle avec *The Environmental Assessment Act*. Le SRC doit exécuter une évaluation environnementale (EE) et en documenter les résultats dans un énoncé des incidences environnementales (EIE). L'EE aidera le ministre de l'Environnement à évaluer l'acceptabilité environnementale du projet.

Des lignes directrices axées sur les principaux enjeux ont été élaborées expressément pour le projet afin d'aider le SRC dans son EE. **Le public est invité à exprimer ses commentaires sur l'ébauche de ces lignes directrices.** Les personnes qui désirent lire l'ébauche des lignes directrices peuvent en obtenir une copie des personnes-ressources mentionnées ci-dessous ou aller la consulter aux bureaux des Premières nations, de la Métis Nation of Saskatchewan et de Northern Hamlet, dans la région d'Athabasca.

L'EIE sera déposé au ministère de l'Environnement, qui l'examinera et produira un compte rendu technique de son examen. Le public pourra exprimer ses vues sur l'EIE et le compte rendu avant que le ministre prenne la décision au sujet du projet.

Les processus d'examen prévus dans *The Environmental Assessment Act* (Saskatchewan) et dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* seront coordonnés en vertu de l'Entente de collaboration Canada – Saskatchewan en matière d'évaluation environnementale. L'information demandée dans les lignes directrices permettra de s'assurer que l'information fournie dans l'EIE répondra aux besoins du gouvernement de la Saskatchewan et du gouvernement du Canada.

La proposition du SRC et l'ébauche des lignes directrices sont publiées au site Web du ministère de l'Environnement : www.environment.gov.sk.ca (programs and services/environmental assessment/notices/section 10/2009-041).

Pour que vos commentaires sur les lignes directrices soient pris en considération, veuillez les soumettre par écrit à Malcolm Ross ou à Lee Casterton, à l'adresse indiquée ci-dessous, d'ici le 8 janvier 2010.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter :

Malcolm K. Ross
Ministère de l'Environnement de la Saskatchewan
3211, rue Albert
REGINA (SASK.) S4S 5W6

Lee Casterton
Commission canadienne de sûreté nucléaire
C.P. 1046, succursale B
280, rue Slater
OTTAWA (ONT.) K1P 5S9

Téléphone : 306-787-6190
Télécopieur : 306-787-0930
Courriel : Malcolm.Ross@gov.sk.ca

Téléphone : 613-947-0554
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : Lee.Casterton@cnscccsn.gc.ca



Saskatchewan
Ministry of
Environment

Canada